

### Rapport d'information concernant la dissolution de la Fondation de la Maison de Champréveyres

***Dissolution de la Fondation de la Maison de Champréveyres, en bref :***

*Depuis plusieurs années la Maison de Champréveyres est gérée par la société anonyme Cité Al'FEN. Les activités d'encadrement des locataires, faisant partie du mandat initial de la maison, ayant été abandonnées, le Conseil synodal a dissout la Fondation fin décembre 2010. Les négociations visant un contrat de location durable avec Cité Al'FEN sont en cours.*

Durant plus de quarante ans, la Fondation de la Maison de Champréveyres, créée par l'EREN en 1964 dans le cadre des travaux du Chantier de l'Eglise, a soutenu le fonctionnement d'une résidence pour étudiants au numéro 60 de la rue de la Dîme, propriété de l'EREN. Selon ses statuts la Fondation a pour but de gérer et d'animer un foyer destiné à promouvoir la solidarité internationale, en contribuant à la formation sociale, professionnelle, spirituelle et morale de ses hôtes. Dans le but de réaliser ce mandat l'EREN a financé un poste pastoral pour la direction de la Maison. La ville et le canton l'ont soutenue par des subventions ciblées. Des milliers d'étudiants et d'autres jeunes en formation ont ainsi pu profiter de 80 chambres à loyer modéré pour avoir accès aux études en ville de Neuchâtel.

Aujourd'hui les priorités de l'EREN et du canton ont changé. Les activités d'encadrement des étudiants logés à Champréveyres ont été abandonnées, et après une importante restructuration, la Maison est gérée de manière très professionnelle par la société anonyme Cité Al'FEN pour le compte de la Fondation. Tout le personnel est engagé par Cité Al'FEN qui offre un service de qualité, tout en maintenant des loyers modérés. La Fondation qui précédemment engageait le personnel et supervisait la gestion ne sert pratiquement plus que d'intermédiaire entre l'EREN, propriétaire du bâtiment, et Cité Al'FEN. Le Conseil de fondation a proposé par conséquent au Conseil synodal la dissolution de la Fondation en accord avec l'article 20 de ses statuts qui prévoit que "Si le Conseil de fondation constate que le but de la fondation a cessé d'être réalisable, il propose au Conseil synodal de l'EREN d'en ordonner la liquidation".

Le Conseil synodal veut rassembler les informations nécessaires qui permettront de prendre une décision appropriée pour l'avenir du bâtiment. Une maison d'étudiants, située à proximité des diverses institutions de formation en ville de Neuchâtel, répond sans doute à un besoin. Le Conseil synodal a donc chargé le Département des finances et le secrétaire général d'entrer en négociation avec Cité Al'FEN en vue d'un éventuel contrat de location avec l'EREN. Cité Al'FEN, qui gère très efficacement divers bâtiments pour étudiants, paraît en effet être un bon garant d'une gestion de la maison de Champréveyres qui correspond à la mission qui avait été confiée à la Fondation.

Etant donné l'état actuel du bâtiment des travaux de rénovation relativement importants seront nécessaires pour trouver une entente satisfaisante. Les actifs de la Fondation pourront contribuer au financement de ces travaux, conformément à l'article 21 des statuts qui stipule que "La liquidation terminée, l'actif est remis à l'EREN qui en maintiendra autant que possible la destination primitive" qui s'approche de la mission qui a été confiée à l'EREN.

Le 20 octobre dernier le Conseil synodal a décidé la dissolution de la Fondation de la Maison de Champréveyres pour le 31 décembre 2010.